

Votre correspondant :
Olivier RIGALT
Tél. : 03 87 16 33 54 (secrétariat)
Email :

UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
14, rue Lord Byron
75384 PARIS CEDEX 08

N/Réf : OR/IL/037-2014
Objet : Appel à projets
10 000 logements accompagnés

Metz, le 13 mai 2014

PJ : 2

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint une note décrivant les projets envisagés par l'ESH Présence Habitat et l'association AMLI (Association pour l'Accompagnement, le Mieux-être et le Logement des Isolés) dans le cadre de l'appel à projet « mise en place de 10 000 logements HLM accompagnés » lancé par l'Etat et l'Union Sociale pour l'Habitat.

Ces projets concernent deux aspects : l'accès au logement et le maintien dans le logement selon les modalités suivantes :

- L'accès au logement s'opérera dans des logements PLAI propriétés de Présence Habitat disponibles au cours de l'année à venir, localisés sur l'axe Thionville Metz dans un premier temps, à proximité de services et commerces. Les ménages seront identifiés dans le cadre des dispositifs DALO et SIAO et relèveront du PDALPD ou du contingent préfectoral. L'accompagnement sera mis en œuvre par AMLI.
- Le maintien dans le logement social sera développé pour les ménages dont le bail a été résilié par décision de justice en raison d'une importante situation d'impayé susceptible d'induire, à court terme, une expulsion. Le principe retenu est celui d'une sous location par AMLI, avec des modalités de sécurisation pour l'association qui restent à préciser, dans l'objectif d'une nouvelle signature de bail pour le ménage.

Les 4 volets de ce projet sont abordés ou décrits (les besoins du territoire, le diagnostic et l'accompagnement, l'offre de logements mobilisés et l'organisation des parcours, une approche du partenariat financier) dans la note d'accompagnement.

L'initiative de Présence Habitat et AMLI doit faire l'objet d'échanges et de validations de la part des partenaires concernés pour permettre la finalisation de certains aspects du dossier.

Les résultats de ces expérimentations permettront s'ils sont concluants, d'évaluer leur intérêt et leur possible transposition sur d'autres territoires, et l'élargissement à d'autres acteurs.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Olivier RIGALT
Directeur Général